



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 21 mars 2013 - 17:50 (CET)

## Ageas confirme l'impact positif des modifications intervenues dans la composition de la dette hybride

Ageas se réjouit des modifications intervenues dans la composition de sa dette hybride et de leur impact favorable sur la résolution de certains dossiers hérités du passé.

### *Cadre de l'endettement hybride*

Ageas Hybrid Financing S.A. (« AHF »), filiale de financement détenue par ageas SA/NV, est l'émetteur de plusieurs émissions obligataires :

- des titres perpétuels au taux de 5,125 %, à hauteur d'EUR 500 millions, en 2006 (les « titres Hybrone ») ;
- des titres perpétuels au taux de 8,25 %, à hauteur d'USD 750 millions, en 2008 (les « titres NITSH I ») ; et
- des titres perpétuels au taux de 8 %, à hauteur d'EUR 625 millions, en 2008 (les « titres NITSH II »).

Chacun de ces titres bénéficie du support et de la garantie subordonnée d'ageas SA/NV (anciennement Fortis N.V. et Fortis SA/NV).

### *Succès du placement d'une nouvelle dette hybride par AG Insurance*

Le 21 mars 2013, AG Insurance SA/NV (« AGI »), filiale à 75 % d'ageas SA/NV, a placé et émis avec succès des nouveaux titres perpétuels subordonnés (« notes »), d'un montant d'USD 550 millions. Ces titres portent intérêt à un taux d'intérêt de 6,75 %, taux qui sera redéfini tous les 6 ans à compter de la date d'émission.

AGI utilisera le produit de ces nouveaux titres perpétuels subordonnés pour (i) rembourser le prêt d'EUR 250 millions consenti par AHF avec le produit de l'émission des titres NITSH II et (ii) rembourser un montant d'EUR 163,6 millions du nominal (à 91 % du pair) du prêt consenti par AHF avec le produit de l'émission des titres Hybrone.

### *AHF exercera l'option de remboursement de tous les titres NITSH II à la première date de call*

AGI a adressé à AHF une notification de remboursement du prêt d'EUR 250 millions consenti avec le produit de l'émission des titres NITSH II, et BNP Paribas Fortis SA/NV (anciennement Fortis Banque SA/NV) a également adressé à AHF une notification de remboursement du prêt d'EUR 375 millions consenti avec le produit de l'émission des titres NITSH II. Ainsi, AHF peut à son tour notifier aux porteurs de titres NITSH II sa décision d'exercer son option de remboursement de tous les titres NITSH II en circulation à leur première date de remboursement (à savoir le 3 juin 2013).

### *AHF a accepté tous les titres Hybrone présentés*

Du fait du remboursement anticipé par AGI de la fraction d'EUR 163,6 millions du prêt d'EUR 500 millions consenti avec le produit de l'émission des titres Hybrone, AHF a également été en mesure d'accepter l'ensemble des titres Hybrone présentés à l'offre qu'elle avait lancée le 6 mars 2013. Cette offre contre espèces a été réalisée à un prix d'achat de 91 % du montant nominal des titres Hybrone. La plus-value

**EURONEXT BRUSSELS**

Ticker: AGS

ISIN: BE0974264930

**CONTACT MEDIA**

+32 (0)2 557 57 37

**INVESTOR RELATIONS**

+32 (0)2 557 57 33

**Ageas**

Rue du Marquis 1

1000 Bruxelles - Belgique

[www.ageas.com](http://www.ageas.com)

réalisée sur cette transaction sera comptabilisée dans les livres d'AGI au premier trimestre 2013. Après règlement de l'offre, le montant de titres Hybrone encore en circulation s'élèvera à EUR 336,4 millions.

Ageas se réjouit de l'émission des nouveaux titres de dette hybrides par AG Insurance ainsi que de l'offre et de l'exercice du call par AHF, pour plusieurs raisons :

- ***Réduction de l'exposition de crédit sur BNP Paribas Fortis***  
Depuis la scission de Fortis en 2009, AHF conserve sur BNP Paribas Fortis une exposition de crédit en format subordonné s'élevant à EUR 375 millions et USD 750 millions. Le remboursement par BNP Paribas Fortis du crédit d'EUR 375 millions réduit l'exposition de crédit d'Ageas sur BNP Paribas Fortis.  
Ageas conserve une exposition subordonnée d'USD 750 millions à l'égard de BNP Paribas Fortis dans le cadre du prêt d'AHF consenti avec le produit de l'émission des titres NITSH I. La première date de call de ces titres est le 27 août 2013. AHF informera le marché de l'évolution de cette exposition le moment venu, et avertira les porteurs de titres NITSH I de ses intentions en vue d'un call possible des titres NITSH I.
- ***Réduction des garanties consenties sur l'endettement hybride d'AHF***  
Forte réduction des garanties consenties par Ageas sur l'endettement hybride d'AHF
- ***Baisse du coût de financement***  
Les nouveaux titres hybrides perpétuels subordonnés émis par AG Insurance sont assortis d'un taux d'intérêt de 6,75 %, inférieur au taux de 8 % qui était applicable aux titres NITSH II.
- ***Transparence accrue***  
Le fait de remplacer des titres hybrides émis par AHF, assortis d'une exposition à la fois sur AG Insurance et sur BNP Paribas Fortis, par des titres hybrides directement émis par AG Insurance améliore la transparence.
- ***Probable meilleure conformité du capital hybride aux normes Solvency II***  
Les nouveaux titres perpétuels subordonnés émis par AG Insurance ont été conçus en vue d'être conformes à la norme Solvency II.

Ageas est un groupe d'assurance international riche de plus de 180 années d'expérience et de savoir-faire. Classé dans le Top 20 européen de l'assurance, Ageas a choisi de concentrer ses activités sur l'Europe et l'Asie qui, ensemble, forment le plus grand marché de l'assurance au monde. Les activités d'assurance se répartissent en quatre secteurs opérationnels : Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie. Elles sont menées par des filiales d'Ageas à 100% ainsi que par le biais de partenariats avec des institutions financières de référence et des distributeurs de renom dans le monde entier. Ageas est actif via des partenariats performants en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande ; et par le biais de filiales en France, à Hong-Kong et au Royaume-Uni. En Belgique, via AG Insurance, Ageas est le leader incontesté dans les segments vie individuelle et employee benefits, et se profile aussi comme acteur de référence en non-vie. Au Royaume-Uni, Ageas est le quatrième assureur auto pour les particuliers et dans le segment 50+. Ageas emploie plus de 13.000 personnes et réalise un encaissement annuel de plus d'EUR 21 milliards.